

## Liste des délibérations prises en Conseil Municipal du 30 juin 2025

N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
DEL192025	Fonction publique	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
DEL202025	Fonction publique	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2025	Approuvée
DEL212025	Domaine et patrimoine Acquisitions	Rétrocession totale et anticipée de la ferme RUI de l'EPF à la commune de Durningen	Approuvée
DEL222025	Domaine et patrimoine Aliénations	Offre de prix d'un particulier pour l'acquisition de la maison d'habitation de la ferme RUI	Approuvée
DEL232025	Finances locales Divers	Eglise de Durningen : remplacement de 3 appuis de baie en grès, côté nord	Approuvée
DEL242025	Finances locales Subventions	Demande de subvention à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland – Fonds de solidarité : agrandissement du cimetière	Approuvée
DEL252025	Finances locales Divers	Electricité de Strasbourg : délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires	Approuvée

La liste des délibérations prises en conseil municipal est publiée sur le site internet de la commune [www.durningen.fr](http://www.durningen.fr) et affichée en mairie.

**COMMUNE DE DURNINGEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 JUIN 2025**

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 13

Date de la convocation : 24.06.2025  
Date d'affichage : 24.06.2025

Membres présents : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle  
Messieurs ADOLF Christian, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice,

M. ANDRE David a donné pouvoir à M. ADOLF Christian pour voter en son nom.  
M. FIEGEL Gilbert a donné pourvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib,

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEL 19/2025 Désignation du secrétaire de séance**

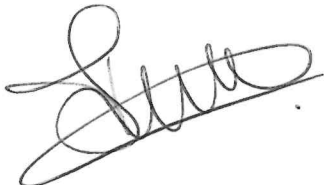
Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Madame Sophie HEID est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le 30 juin 2025

La secrétaire de séance  
Sophie HEID



La Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 13

Date de la convocation : 24.06.2025  
Date d'affichage : 24.06.2025

Membres présents : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice,

M. ANDRE David a donné pouvoir à M. ADOLF Christian pour voter en son nom.  
M. FIEGEL Gilbert a donné pouvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib,

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

#### OBJET DE LA DELIBERATION

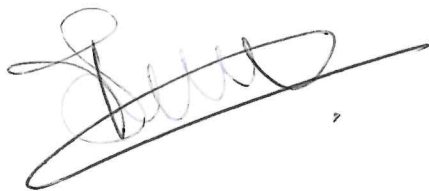
**DEL 20/2025 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposée.

Fait et délibéré le 30 juin 2025

La secrétaire de séance  
Sophie HEID

La Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 13

Date de la convocation : 24.06.2025  
Date d'affichage : 24.06.2025

Membres présents : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice,

M. ANDRE David a donné pouvoir à M. ADOLF Christian pour voter en son nom.  
M. FIEGEL Gilbert a donné pouvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib,

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**DEL 21/2025 Rétrocession totale et anticipée de la ferme RUI de l'EPF à la commune de Durningen**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 14 janvier 2025,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 7 février 2024, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 août 2018, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF

d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien situé à DURNINGEN (67270), 5 rue Principale, figurant au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
1	7	Rue principale	7,41 ares
1	195/7	Rue principale	0,66 ares
1	10	Rue principale	7,97 ares
1	185/10	Village	0.35 ares
1	188/10	Village	0.49 ares

VU la convention pour portage foncier signée le 29 octobre 2018 entre la commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de CINQ (5) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 29 novembre 2018 par Maître Laurence LUTTER-FELTZ notaire à MOLSHEIM ;

VU l'avenant n° 1 à la convention de portage et portant sur la prolongation de 2 années supplémentaire avec un remboursement par annuités constantes du bien sis 5 rue Principale à Durningen signé en date du 15 janvier 2024 ;

VU l'arrivée du terme de la convention de portage le 28 novembre 2025 ;

VU le courriel adressé à l'EPF d'Alsace par la commune le 5 juillet 2024 demandant la rétrocession partielle et anticipé d'une partie du bien ci-dessus désigné ;

VU le procès-verbal d'arpentage provisoire du 13 juin 2024 établi par le Cabinet LAMBERT, géomètre-expert à BRUMATH, divisant les parcelles situées à DURNINGEN (67270), rue Principale appartenant à l'EPF d'Alsace, cadastrée section 1 numéro 7 et 195/7 d'une superficie de 00 ha 08 a 07 ca en quatre parcelles ainsi qu'il suit :

- Section 1 numéro 7 :
  - section 1 numéro provisoire 1/7 d'une superficie de 2,57 ares ;
  - section 1 numéro provisoire 2/7 d'une superficie de 4,84 ares ;
- Section 1 numéro 195/7 :
  - section 1 numéro provisoire 3/7 d'une superficie de 0,47 are ;
  - section 1 numéro provisoire 4/7 d'une superficie de 0,19 are ;

VU la délibération du conseil municipal de DURNINGEN en date du 16 juillet 2024, sollicitant l'acquisition anticipée des parcelles provisoirement cadastrées section 1 numéro 2/7 d'une superficie de 00 ha 04 a 84 ca et section 1 numéros 4/7 d'une superficie de 00 ha 00 a 19 ca, représentées au procès-verbal d'arpentage provisoire, moyennant le prix global de 200 000 € HT ;

VU le procès-verbal d'arpentage du 13 juin 2024 établi par le Cabinet LAMBERT, géomètre-expert à BRUMATH, et enregistré au cadastre le 10 octobre 2024, divisant les parcelles situées

à DURNINGEN (67270), rue Principale appartenant à l'EPF d'Alsace, cadastrée section 1 numéro 7 et 195/7 d'une superficie de 00 ha 08 a 07 ca en quatre parcelles ainsi qu'il suit :

- Section 1 numéro 7 :
  - section 1 numéro provisoire 298/7 d'une superficie de 2,57 ares ;
  - section 1 numéro provisoire 299/7 d'une superficie de 4,84 ares ;
- Section 1 numéro 195/7 :
  - section 1 numéro provisoire 300/7 d'une superficie de 0,47 are ;
  - section 1 numéro provisoire 301/7 d'une superficie de 0,19 are ;

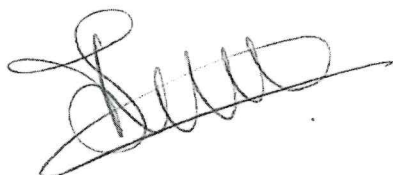
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace en date du 11 décembre 2024 donnant un accord pour la rétrocession partielle et anticipée d'une partie du bien situé 5 rue Principale à DURNINGEN, cadastrée section 1 numéros 299/7 et 301/7, d'une surface totale de 5,03 ares, au profit de la commune de DURNINGEN, pour un montant total de DEUX CENT MILLE EUROS HORS TAXES (200.000 € HT).

CONSIDERANT qu'à la suite de ces décisions la rétrocession partielle n'a pas eu lieu et qu'après réflexion la commune souhaite privilégier une rétrocession totale du bien ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à l'acquisition du bien situé 5 rue Principale à DURNINGEN, composé des parcelles cadastrées section 1 numéro 10, 185, 188, 298/7, 299/7, 300/7, 301/7 d'une superficie totale de 00 ha 16 a 88 ca moyennant le prix global de 259 853,18 € HT avec une TVA sur la marge de 1 970,64 € (la marge étant de 9 853,18 €). Le prix toutes taxes comprises sera donc de 261 823,82 € TTC ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;
- S'ENGAGE à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace ;
- S'ENGAGE à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- CHARGE et AUTORISE Madame Christine BLANCHAIS, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération

La secrétaire de séance  
Sophie HEID



La Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15                      Date de la convocation : 24.06.2025  
Présents : 13                                      Date d'affichage : 24.06.2025

Membres présents : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice,

M. ANDRE David a donné pouvoir à M. ADOLF Christian pour voter en son nom.  
M. FIEGEL Gilbert a donné pouvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib,

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **DEL 22/2025 Offre de prix d'un particulier pour l'acquisition de la maison d'habitation de la ferme RUI**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21/2025 prise en date du 30 juin 2025 actant la rétrocession totale et anticipée de la propriété « Ferme Rui » sise 5 rue Principale - 67270 Durningen, d'une surface de 16,88 ares, de l'EPF à la commune de Durningen.

Vu l'offre d'achat formulée par Monsieur Yann MEISSE en date du 26 mai 2025 de la maison d'habitation et de la grange bâties sur les parcelles cadastrées section 1 numéros 299/7 et 301/7 d'une surface totale de 5,03 ares, d'un montant de 166 350 € net vendeur,

Vu le ralentissement du marché immobilier depuis 2022, l'unique offre concrète réceptionnée depuis mai 2024 et l'état de la propriété qui nécessitera d'importants travaux de rénovation,

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

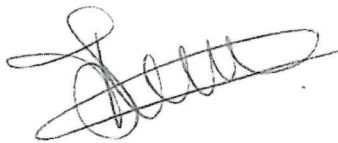
ID : 067-216701094-20250630-DEL222025-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'accepter l'offre d'achat formulée par Monsieur Yann MEISSE en date du 26 mai 2025 de la maison d'habitation et de la grange bâties sur les parcelles cadastrées section 1 numéros 299/7 et 301/7 d'une surface totale de 5,03 ares, d'un montant de 166 350 € nets vendeur, à la condition suspensive que Monsieur Yann MEISSE ait obtenu son financement bancaire,
- d'autoriser Madame la Maire à signer le compromis de vente entre Monsieur Yann MEISSE et la commune de Durningen représentée par son Maire lorsque l'acte administratif de vente sera signé entre l'EPF et la commune de Durningen,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de cette vente rédigé par un notaire sous réserve de l'obtention du financement bancaire de l'acquéreur et tous les documents y afférant,
- d'autoriser Madame la Maire à remettre le bien en vente au prix initial de 273.000 € en cas de refus de financement bancaire à Monsieur Yann MEISSE.

Fait et délibéré le 30 juin 2025

La secrétaire de séance  
Sophie HEID



La Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 13

Date de la convocation : 24.06.2025  
Date d'affichage : 24.06.2025

Membres présents : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice,

M. ANDRE David a donné pouvoir à M. ADOLF Christian pour voter en son nom.  
M. FIEGEL Gilbert a donné pouvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib,

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### DEL 23/2025 Eglise de Durningen : remplacement de 3 appuis de baie en grès, côté nord devenus friables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu l'état de dégradation constaté sur trois appuis de baie en grès situés sur la façade nord de l'église Saint-Pierre et Paul de Durningen, ces éléments étant devenus friables par l'usure du temps et les intempéries,

Considérant que ces travaux sont nécessaires à la conservation du patrimoine communal relevant de la compétence de la collectivité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

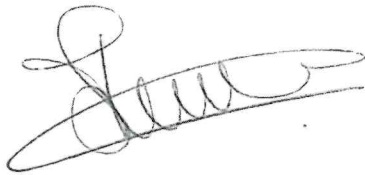
-d'approuver le remplacement à l'identique de trois appuis de baie en grès situés sur la façade nord de l'Eglise devenus friables.

- de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise PROBST domiciliée à 67310 KNOERSHEIM, 15 rue Principale pour un montant de 5 894,42 € HT.

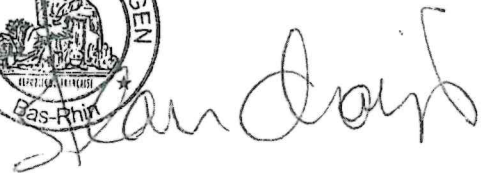
-d'autoriser Madame la Maire à engager toutes démarches et à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré le 30 juin 2025

La secrétaire de séance  
Sophie HEID



La Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 13

Date de la convocation : 24.06.2025

Date d'affichage : 24.06.2025

Membres présents : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice,

M. ANDRE David a donné pouvoir à M. ADOLF Christian pour voter en son nom.

M. FIEGEL Gilbert a donné pouvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib,

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **DEL 24/2025 Demande de subvention à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland - Fonds de solidarité : agrandissement du cimetière**

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland au titre du fonds de solidarité.

Le cimetière communal de Durningen présente aujourd'hui une saturation progressive de sa capacité d'accueil. Il comprend actuellement une centaine de tombes, majoritairement occupées par des sépultures familiales liées aux habitants originaires du village.

Le projet d'agrandissement du cimetière communal s'inscrit dans une logique de continuité géographique. La parcelle disponible se trouve en limite immédiate du site actuel en bordure de la rue des champs.

Le projet vise à anticiper les besoins funéraires de la commune pour les 50 prochaines années. Il s'agit de créer un nouveau cimetière en complément du cimetière historique. La population

totale de la commune s'élève à 695 habitants, 130 personnes ont 70 ans et plus, ce qui laisse présager un besoin croissant d'espaces funéraires dans les années à venir.

L'aménagement devra garantir une accessibilité fluide entre les 2 cimetières.

Le projet prévoit également la création d'un espace dédié aux nouvelles pratiques funéraires, combinant columbarium, cavurnes et emplacements pour tombes traditionnelles. Des bancs seront installés, ainsi qu'un nouveau point d'eau et une zone de dépôt des déchets. Enfin, une seconde entrée sera accessible depuis la rue des Champs et sera complétée par des places de stationnement enherbées.

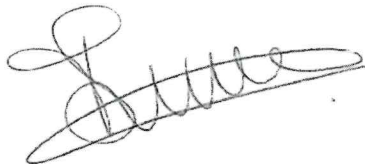
Le coût estimatif du projet est de 94 000 € HT.

Une subvention est demandée à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour un montant de 10 000 € (montant plafond).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la demande de subvention auprès du fonds de solidarité de la Communauté de Commune du Kochersberg et de l'Ackerland pour l'agrandissement du cimetière.

Fait et délibéré le 30 juin 2025

La secrétaire de séance  
Sophie HEID



La Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 13

Date de la convocation : 24.06.2025  
Date d'affichage : 24.06.2025

Membres présents : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice,

M. ANDRE David a donné pouvoir à M. ADOLF Christian pour voter en son nom.  
M. FIEGEL Gilbert a donné pouvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib,

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **DEL 25/2025 Electricité de Strasbourg : délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires**

Mme la Maire tient à informer les membres du conseil municipal que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les travaux de chantier sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergies électrique et de gaz.

Elle propose au conseil municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

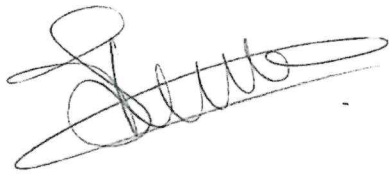
ID : 067-216701094-20250630-DEL252025-DE

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Fait et délibéré le 30 juin 2025

La secrétaire de séance  
Sophie HEID



La Maire  
Christine BLANCHAIS

